

Municipalité de Ristigouche Partie Sud-Est

Extrait du procès-verbal

A la session spéciale du Conseil de la Municipalité de Ristigouche Sud-Est
Tenue le 5 mai 2008

Tous formant quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Annette Sénéchal;
Et les conseillers suivants Mesdames Hélène Doiron, Cindy Leblanc, Chantal Lebel et Monsieur Jules Ferland.

Madame Suzanne Bourdages, Secrétaire-trésorière est aussi présente.

Résolution numéro : 2008-090 concernant la délimitation des circonscriptions électorales en Gaspésie

CONSIDÉRANT que la Commission de la représentation électorale du Québec a déposé en mars dernier une proposition de délimitation des circonscriptions électorales au Québec;

CONSIDÉRANT que la proposition a pour conséquence de faire disparaître un comté en Gaspésie en plus de scinder en 2 la communauté naturelle qu'est la MRC D'Avignon;

CONSIDÉRANT que c'est l'intégrité même du territoire gaspésien qui est menacé par le projet de réforme;

CONSIDÉRANT que la Gaspésie ne peut se permettre de perdre de son poids politique déjà trop faible sur l'échiquier québécois;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Cindy Leblanc
Et résolu unanimement

Que la Municipalité de Ristigouche Partie Sud-Est

- 1) Exprime sa profonde opposition à la réforme proposée par la Commission de la représentation électorale du Québec et la juge totalement inacceptable;
- 2) Demande à la Commission de la représentation électorale du Québec de cesser de constamment s'attaquer à l'intégrité du territoire Gaspésien;
- 3) Désire s'inscrire aux audiences publiques de New-Richmond le 27 mai 2008.

Copie conforme du livre des délibérations
Le 6ième jour de mai 2008


Suzanne Bourdages

Directrice générale, secrétaire-trésorière, g.m.a.